

Quatre cent soixante-septième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 16 mars 2022, à 19 h 30.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Francis Picard, substitut
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et greffier-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

ABSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Hugues Grimard.

2022-03-11521

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté et tel que présenté.

Adoptée.

2022-03-11522

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée.

2022-03-11523

COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 FÉVRIER 2022

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 9 février 2022, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 9 février 2022 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

INVITÉE

Mme Emmanuelle Pelchat, agente de développement Volet jeunesse/Volet pauvreté de la Corporation de développement communautaire des Sources est invitée pour la présentation *Alliance pour la solidarité sociale en Estrie*.

DEMANDES DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS**CALENDRIER DES ACTIVITÉS – AVRIL ET MAI 2022**

Le calendrier des activités pour les mois d'avril et mai 2022 est remis aux membres du conseil, de même que le calendrier complet des rencontres pour 2022.

2022-03-11524**CALENDRIER DES RENCONTRES 2022 – MODIFICATION DE DATE SÉANCE DE SEPTEMBRE**

CONSIDÉRANT que la FQM tient son congrès du 22 au 24 septembre 2022 à Montréal;

CONSIDÉRANT le calendrier remis aux élus avec la modification de la date de la séance de la MRC pour le mois de septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil accepte le calendrier modifié des ateliers de travail et des séances de la MRC des Sources, proposant de repousser la séance du mercredi 21 septembre 2022 au mercredi 28 septembre 2022.

Adoptée.

CORRESPONDANCE**DEMANDES D'APPUI**

Aucun sujet

À TITRE DE RENSEIGNEMENT**PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informe que la redevance des subventions pour la MRC des Sources s'élève à 154 090,37 \$ cette année. La part de l'enveloppe réservée aux municipalités, dont la gestion des matières organiques est conforme à la politique québécoise de gestion des matières résiduelles, augmentera jusqu'à 75 % en 2024, où la gestion des matières organiques deviendra obligatoire. Cette redevance doit seulement servir à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des PGMR et non pour rembourser les coûts des services municipaux.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**PARC REGIONAL DU MONT-HAM – RAPPORT ANNUEL 2021**

Le rapport annuel est présenté et déposé au conseil de la MRC des Sources. Information est donnée au conseil de la MRC que l'année 2021 a été une année record en termes d'achalandage avec une augmentation de 71 630 visiteurs. Bien que cet achalandage ait créé des défis importants, l'équipe de la corporation de développement du Mont-Ham a su démontrer son savoir-faire et maintenir un accueil convivial et chaleureux qui font la renommée du Parc. Les investissements en termes d'amélioration des infrastructures récréotouristiques ont atteint une somme totale de 140 000 \$. En 2022, les priorités seront celles de continuer l'entretien et la mise à niveau des sentiers et planifier les prochains investissements en vue de la mise en œuvre du nouveau plan d'aménagement et de gestion. Le partenariat avec la nation Waban-Aki sera aussi mis de l'avant avec des nouveaux projets à venir au Parc régional du Mont-Ham.

ROUTE VERTE

Aucun sujet

LOISIRS

2022-03-11525

CONTRAT GRÉ À GRÉ À VÉLO QUÉBEC – PLAN DIRECTEUR VÉLO

CONSIDÉRANT la popularité grandissante d'adeptes du vélo au Québec, notamment grâce à l'émergence des vélos à assistance électrique;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique sur la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de la qualité de vie fait partie des orientations de l'Agenda 21;

CONSIDÉRANT que le développement de l'offre cyclable a été identifié dans plusieurs planifications stratégiques, notamment dans la planification stratégique de Saint-Georges-de-Windsor, Saint-Adrien, Ham-Sud, dans le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC des Sources, de la Route des Sommets, de Conseil Sport Loisir Estrie, de Tourisme Cantons-de-l'Est, et du ministère du Tourisme;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une précaractérisation réalisée par Tourisme Cantons-de-l'Est, il est indéniable qu'il existe un potentiel cyclable dans toutes les municipalités de la MRC des Sources, et ce, pour différents types de clientèle;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un plan directeur permettra de réaliser un portrait détaillé des tronçons cyclables actuels et futurs, ainsi que d'identifier des pistes d'action qui favoriseront la qualité de vie de nos citoyens et le développement de nouveaux produits touristiques;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un plan directeur vélo permettra de saisir plus facilement les nombreuses opportunités vélo, notamment au niveau interrégional et régional;

CONSIDÉRANT que Tourisme Cantons-de-l'Est offrira un support afin de s'assurer qu'un maillage sera réalisé entre les planifications des Cantons-de-l'Est à la démarche du plan directeur vélo;

CONSIDÉRANT que Vélo Québec possède une expérience notoire en recherche et en service-conseil et que l'organisme à but non lucratif a réalisé des projets d'envergure avec notamment Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018, règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, issu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le mandat pour la réalisation du plan directeur vélo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à accepter l'offre de service de Vélo Québec pour un montant maximum de 20 094,61 \$ (taxes incluses), déboursé à même le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Fonds régional, pour la réalisation du plan directeur vélo, incluant un portrait, un diagnostic ainsi qu'un rapport final.

Adoptée.

TOURISME ET CULTURE**TOURISME**

Aucun sujet

CULTURE

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL****2022-03-11526**

PROJET : Plan d'action local Saint-Georges-de-Windsor

PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

(Projet FRR-2022-44)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2022-44 Plan d'action local Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor d'obtenir un plan d'action concret qui lui permettra de mettre en œuvre sa récente planification stratégique et de la déployer par des actions pertinentes et entraînant des retombées utiles et alignées aux orientations et priorités déterminées avec la communauté;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 7 610 \$ pour un projet totalisant 8 610 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2022-44 Plan d'action local Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 7 610 \$, correspondant à 88,4 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR-Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (3 805 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (3 805 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11527**PROJET : Amélioration des terrains de volleyball et de baseball à Saint-Georges-de-Windsor****PROMOTEUR : Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor (Projet FRR-2022-45)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2022-45 Amélioration des terrains de volleyball et de baseball à Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans la priorité 2 *Santé et bien-être* de la Stratégie jeunesse des Sources, et s'appuie sur l'enjeu de l'*Accès aux services*, notamment les services publics, du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor d'offrir de meilleures conditions de pratiques sportives;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor de 23 911,33 \$ pour un projet totalisant 25 911,33 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2022-45 Amélioration des terrains de volleyball et de baseball à Saint-Georges-de-Windsor, présenté par la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor pour un montant maximum de 23 911,33 \$, correspondant à 92,3 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR-Fonds local de Saint-Georges-de-Windsor;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (11 955,65 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (11 955,66 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11528**PROJET : Ajout de 4 maisonnettes neuves au Parc Dollard****PROMOTEUR : Ville de Val-des-Sources (Projet FRR-2022-46)**

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2020-16 Ajout de 4 maisonnettes neuves au Parc Dollard, présenté par la Ville de Val-des-Sources, répond aux finalités et aux objectifs *Soutenir le développement de milieux de vie dynamiques* et *Promouvoir nos produits et événements locaux distinctifs* de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le projet permettra à la Ville de Val-des-Sources d'améliorer les infrastructures d'un site servant de lieu de rassemblements, de fêtes et de rencontres et de développer l'offre d'activités extérieures grâce à des infrastructures qui sont utilisables à l'année;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la ville de Val-des-Sources de 20 607,08 \$ pour un projet totalisant 25 758,85 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2020-16 Ajout de 4 maisonnettes neuves au Parc Dollard, présenté par la Ville de Val-des-Sources pour un montant maximum de 20 607,08 \$, correspondant à 80 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR-Fonds local de Val-des-Sources;

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (10 303,54 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (10 303,54 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

2022-03-11529

PROJET : Plan directeur vélo

PROMOTEUR : MRC des Sources (Projet FRR-2022-S)

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC des Sources assume désormais sa compétence en développement local et régional, et qu'elle peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT que le projet FRR-2022-S Plan directeur vélo, présenté par la MRC des Sources, répond à l'orientation *Amélioration de la qualité de vie de la population* de l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT que le financement permettra à la MRC des Sources de structurer une offre vélo pour la Région des Sources, qui profitera aux citoyens et aux touristes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la MRC des Sources est de 20 094,61 \$, pour un projet totalisant 20 094,61 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet FRR-2022-S Plan directeur vélo, présenté par la MRC des Sources, pour un montant maximum de 20 094,61\$, correspondant à 100 % du montant total du projet, montant pris à même l'enveloppe FRR-volet régional;

QUE le directeur général et greffier-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE EN ESTRIE

2022-03-11530

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « Service d'accompagnement » de la CDC des Sources a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Serge Bernier
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet « Service d'accompagnement » présenté par la CDC des Sources pour un montant maximum de 23 958 \$ pour 1 an pour un projet d'un coût total de 79 120 \$ sur 1 an;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (21 562,20 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (2 395,80 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11531

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS EN CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « Accompagnement d'enfants à besoins particuliers en camp de jour » de Défi Handicap des Sources a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources accepte le projet « Accompagnement d'enfants à besoins particuliers en camp de jour » présenté par Défi Handicap des Sources pour un montant maximum de 7 712 \$ pour 6 semaines pour un projet d'un coût total de 8 572 \$ sur 6 semaines;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (6 940,80 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (771,20 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11532

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE
ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
PROJET : AU CŒUR DE NOS AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « Au cœur de nos aînés » de Ressource en entretien ménager REM / Aide à domicile a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources accepte le projet « Au cœur de nos aînés » présenté par Ressource en entretien ménager REM / Aide à domicile pour un montant maximum de 42 769 \$ pour un an pour un projet d'un coût total de 49 151 \$ sur un an;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (38 492,10 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (4 276,90 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11533

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

PROJET : L'INCLUSION SOCIALE DES RÉSIDENTS DE LA RUE PIERRE-LAPORTE

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « L'inclusion sociale des résidents de la rue Pierre-Laporte » de la Maison des familles FamillAction a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources accepte le projet « L'inclusion sociale des résidents de la rue Pierre-Laporte » présenté par la Maison des familles Famillaction pour un montant maximum de 39 000 \$ pour un an pour un projet d'un coût total de 50 000 \$ sur un an;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (35 100 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (3 900 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11534

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE
ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
PROJET : LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES**

CONSIDÉRANT que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la MRC des Sources et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité;

CONSIDÉRANT que le projet « La santé mentale des jeunes » de la Croisée des sentiers a été présenté et accepté par le comité d'évaluation de projet du Volet pauvreté de la CDC des Sources, responsable de la mise en œuvre du Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Francis Picard
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources accepte le projet « La santé mentale des jeunes » présenté par la Croisée des Sentiers pour un montant maximum de 16 212 \$ pour 1 an pour un projet d'un coût total de 18 014 \$ sur 1 an;

QUE les versements, tel que prévu par le FQIS, soient effectués de la façon suivante :

- An 1 : 90 % (14 590,80 \$) lors de la signature du protocole d'entente
- 10 % (1 621,20 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

2022-03-11535

**PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE
ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS) - FONDS QUÉBÉCOIS
D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)
RAPPORT FINANCIER PAGIEPS 2022**

CONSIDÉRANT la lecture et la présentation faite par Mme Emmanuelle Pelchat des états financiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE le rapport financier PAGIEPS 2022 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée.

Les élus du Conseil de la MRC des Sources tiennent à remercier la CDC des Sources pour les efforts déployés dans l'accompagnement des promoteurs qui ont déposé des projets au PAGIEPS dans la dernière année. Les efforts de concertation et de mobilisation des membres de la CDC ont permis la réalisation de projets structurants qui auront un impact positif pour notre communauté et ses citoyens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aucun sujet

FONDS VITALISATION**2022-03-11536****FONDS RÉGIONS ET RURALITÉS 2020-2024 VOLET 4 – CADRE DE VITALISATION****RECOMMANDATIONS DU COMITÉ POUR LE SOUTIEN FINANCIER DE PROJETS**

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 décembre 2020, entente relative au volet 4 du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation, volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre de vitalisation par le conseil de la MRC des Sources le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre du comité de vitalisation le 2 mars 2022, rencontre au cours de laquelle 3 projets ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de demandes de financement aux fonds de vitalisation;

CONSIDÉRANT les recommandations d'adoption faites par le comité de vitalisation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Francis Picard
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE le conseil de la MRC des Sources adopte les projets suivants, tel que recommandé par le comité de vitalisation :

Fonds pour l'attractivité

FV-2022-01	Constitution d'une banque de photos promotionnelles Ham-Sud	2 248,83 \$
FV-2022-03	Faire danser Saint-Adrien	18 000 \$

Fonds pour l'émergence de projets

FV-2022-02	Centre d'innovation des cultures émergentes (CICÉ)	100 000 \$
------------	--	------------

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient et sont autorisés à signer des protocoles d'entente avec les organismes financés définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Aucun sujet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)**

Aucun sujet

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2022-03-11537

OCTROI DE MANDAT GRÉ À GRÉ À GÉO'GRAPH POUR L'ANIMATION DU PLAN D'ACTION DU PDZA²

CONSIDÉRANT que le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources a été adopté le 18 août 2014;

CONSIDÉRANT que depuis 2014, le contexte actuel socio-économique, politique, environnemental et social a changé et a eu des effets tangibles et permanents sur le secteur agroalimentaire et forestier;

CONSIDÉRANT que la révision du PDZA offre l'occasion d'actualiser le portrait de la zone agricole et forestière, de constater les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces en matière de développement de la zone agricole afin de déterminer et de réaffirmer les orientations ainsi que les objectifs de développement, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a adopté le dépôt d'une demande financière auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec dans le cadre du programme Priorité bioalimentaire volet 1 pour appuyer la MRC dans sa démarche de révision;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé un financement de 50 000 \$ dédié à la révision du PDZA;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la révision du PDZA, une animation de consultation ciblée des partenaires clés est nécessaire afin valider les orientations, les objectifs, et faire une séance de brainstorming pour définir le plan d'action du PDZA²;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au Règlement 244-2018, règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, issu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le mandat pour la conception de l'identité visuelle du PDZA²;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à accepter la soumission de Société Géo'Graph / Mathis et Cie pour un montant maximum de 2 250 \$ (taxes non incluses), déboursé à même les fonds prévus à la révision du PDZA afin de compléter une animation ciblée de trois heures, incluant la préparation de celle-ci (déroulement, consigne aux animateurs, document pour les participants) pour élaborer le plan d'action du Plan de développement en zone agricole et agroforestière de la MRC des Sources.

Adoptée.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Aucun sujet

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROCHAINE RENCONTRE LE 22 MARS

Le préfet, M. Hugues Grimard, informe les élus que la prochaine rencontre du Comité de sécurité publique aura lieu le 22 mars 2022 de façon virtuelle.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

SITE D'ENFOUISSEMENT

Aucun sujet

PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet

EAU

Aucun sujet

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet

DEMANDE DE CITOYENS

Aucun citoyen et aucune demande écrite.

MRC FINANCES

MRC

2022-03-11538

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 28 février 2022 soit et est approuvé tel que présenté.

Adoptée.

2022-03-11539

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} FÉVRIER AU 28 FÉVRIER 2022

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} février au 28 février 2022;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à les payer;

Numéros 202200082 à 202200191 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 297 567,07 \$.

Adoptée.

MRC RESSOURCES HUMAINES

2022-03-11540

EMBAUCHE DE MME SARAH THIBAudeau-GOSSELIN, CHARGÉE DE PROJETS EN ENVIRONNEMENT POUR LA RIRPTL

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-11508 qui autorisait la MRC des Sources à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de chargé(e) de projets en environnement pour la RIRPTL;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin, à titre de chargée de projets en environnement pour la RIRPTL en date du 8 mars 2022.

Adoptée.

2022-03-11541

EMBAUCHE DE M. PIER-OLIVIER FORTIN, CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-11421 qui autorisait le directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, M. Frédéric Marcotte, à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de conseiller(ère) en développement économique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE la MRC des Sources procède à l'embauche de M. Pier-Olivier Fortin, conseiller en développement économique en date du 4 avril 2022.

Adoptée.

MRC ADMINISTRATION**2022-03-11542****FONDS DISPONIBLES – LISTE DES DÉBOURSÉS INCOMPRESSIBLES,
BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT le règlement 217-2015 adopté par le conseil de la MRC des Sources en vertu de l'article 938.12 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), relatif au pouvoir du directeur général en les matières de gestion des finances municipales et de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 13 de ce règlement, le directeur général et greffier-trésorier doit déposer à la séance du mois de février de chaque année, pour adoption par le conseil, la liste détaillée des déboursés à jour relative au budget adopté de l'année en cours afin d'être conforme aux exigences que prévoit le paragraphe 2 de l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles dans les postes budgétaires ci-dessous tels qu'adoptés par le conseil dans le budget de la MRC le 24 novembre 2021 :

Liste des dépenses incompressibles**MRC - Fonctionnement**

Salaire - Élus	74 608,00
DAS Élus	6 290,00
Déplacements des élus	8 500,00
Portables – Élus	700,00
Congrès élus	500,00
Salaires employés	1 736 744,00
REER contribution employeur	59 263,00
DAS Employés	289 237,00
Frais de déplacement	28 071,00
Formations employés	16 750,00
Corporations professionnelles employés	3 475,00
Frais de représentation	3 000,00
Associations (Table des MRC et autres)	13 009,00
Comptabilité et vérification	10 000,00
Assurances bien et civile	10 000,00
Communications	5 000,00
Activités sociales	2 200,00
Cotisation annuelle FQM Municipalités et MRC	500,00
Congrès FQM	5 000,00
Équipement de bureau	60 000,00
Entretien et réparation équipements de bureau	1 000,00
Fournitures de bureau	4 500,00
Abonnements	4 750,00
Aliments boissons, denrées périssables	5 500,00
Réceptions, relations publiques	5 000,00
Site Internet – MRC	1 500,00
Logiciels et informatique	14 900,00
Cotisation annuelle FQM Municipalités	6 136,00
Schéma Incendie	500,00
Projet – Sécurité publique	4 000,00
Dépenses opération médiaphone entente	8 500,00
Transport collectif	39 000,00
Transport adapté	205 720,00
Q.-P. RIRPTL	97 165,00
Services professionnels – Aménagement	3 000,00
Services professionnels – Développement	3 000,00
Fibre optique - Internet	6 000,00
Fibre optique - entretien	29 000,00
Contribution MRC - OMH	7 500,00
Projet - Entente sect. de dév. Bioalimentaire	10 715,00
Projet - Contribution Projet Pair	600,00
Divers (remboursé par autres)	10 000,00

2 800 833,00

Immeuble 309

309 – Location Photocopieur	3 950,00
309 – Assurances	9 000,00
309 – Entretien système d'alarme	2 900,00
309 – Produits ménagers	2 500,00
309 – Entretien chauffage	5 000,00
309 – Contrat Ascenseur	1 880,00
309 – Photocopie et papier	3 000,00
309 – Frais de poste	2 000,00
309 – Téléphones	10 000,00
309 – Électricité	55 000,00
309 – Permis, taxes et licences	15 000,00
309 – Remboursement Règlement 215-2015	23 600,00
309 – Remboursement Règlement 215-2015	5 955,00
309 - Remboursement Règlement 233-2017 - Capital	17 600,00
309 - Remboursement Règlement 233-2017 - Intérêts	11 915,00
	169 300,00

Immeuble 12, route 116

12, route 116 – Entretien bâtiment	9 235,00
12, route 116 – Électricité	5 060,00
12, route 116 – Taxes	2 900,00
	17 195,00

Immeuble 39, rue Dépôt

39, rue Dépôt – Entretien bâtiment	7 272,00
	7 272,00

Immeuble du 600, rue Gosselin (Poste de police)

SQ - Assurances	3 600,00
SQ - Enlèvement de la neige	7 395,00
SQ - Tonte pelouse	700,00
SQ - Produits ménagers	1 500,00
SQ - Électricité	25 000,00
SQ - Taxes foncières	7 100,00
SQ - Remb. Règlement d'emprunt Capital	61 300,00
SQ - Remb. Règlement d'emprunt Intérêts	13 225,00
	119 820,00

Évaluation

Évaluation MRC - Contrat	203 001,00
	203 001,00 \$

TOTAL	3 317 421,00 \$
--------------	------------------------

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, à faire les dépenses et à effectuer les écritures comptables pour les objets ci-haut mentionnés.

Adoptée.

2022-03-11543

OCTROI DE MANDAT GRÉ À GRÉ – PRODUCTION DE VIDEOS PROMOTIONNELLES – BUREAU ESTRIEN DE L'AUDIOVISUEL ET DU MULTIMEDIA

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiés à la MRC des Sources en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la Stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources a pour premier objectif d'assurer la vitalité de la Région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'attractivité du territoire est un objectif priorisé dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la Stratégie globale d'attractivité territoriale fait partie des priorités annuelles 2022 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel de proposition en février 2022 pour obtenir l'appui d'une firme de production audiovisuelle dans la réalisation et la production de vidéos faisant la promotion de son positionnement territorial;

CONSIDÉRANT que le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia (BEAM) a déposé une proposition de service qui répond adéquatement aux exigences mentionnées dans l'appel à proposition de février 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Francis Picard

QUE la MRC des Sources procède à l'octroi de mandat au Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia (BEAM) pour un montant de 38 575,55 \$ permettant de réaliser la production de vidéos promotionnelles de la Région des Sources;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est et soit autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée.

2022-03-11544

OCTROI DE MANDAT GRÉ À GRÉ – PHOTOGRAPHIE D'ATTRAIIS DE NOTRE TERRITOIRE – CHARLES ET ANNIE DION

CONSIDÉRANT qu'assurer la vitalité du territoire fait partie intégrante des mandats confiés à la MRC des Sources en développement territorial et en développement économique;

CONSIDÉRANT que la Stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources a pour premier objectif d'assurer la vitalité de la Région des Sources;

CONSIDÉRANT que l'attractivité du territoire est un objectif priorisé dans l'Agenda 21 de la MRC des Sources pour les années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la Stratégie globale d'attractivité territoriale fait partie des priorités annuelles 2022 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a procédé à un appel de proposition en janvier 2022 pour obtenir l'appui d'un photographe dans la réalisation d'une banque de photos des attraits de son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Charles et Annie Dion a déposé une proposition de service qui répond adéquatement aux exigences mentionnées dans l'appel à proposition de février 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

QUE la MRC des Sources procède à l'octroi de mandat à l'entreprise Charles et Annie Dion pour un montant de 5 748,75 \$ permettant de doter la MRC des Sources d'une banque de photos visant à faire la promotion de la Région des Sources;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, est et soit autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

Adoptée.

2022-03-11545

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de cotisation de l'Ordre des urbanistes du Québec 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources autorise le paiement de la cotisation de M. Frédéric Marcotte, urbaniste, à l'Ordre des urbanistes du Québec, au montant de 720,00 \$ incluant les taxes, pour l'année 2022-2023.

Adoptée.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600 GOSSÉLIN, WOTTON (POSTE DE POLICE)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 12 ROUTE 116 DANVILLE ET BÂTISSE 39 RUE DÉPÔT DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

Aucun sujet.

2022-03-11546

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Francis Picard propose la levée de la séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier